

Envoyé en préfecture le 27/07/2022 Reçu en préfecture le 27/07/2022

Affiché le

ID: 056-215600669-20220725-DEC20225-AR

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

ARRONDISSEMENT DE PONTIVY

COMMUNE DE GOURIN

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

N°: Dec-Cne /2022-5

OBJET: Commune - Aire de Jeux Pont Ar Lenn

Le Maire de la Commune de Gourin,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

VU les délibérations du conseil municipal en date du 12 juin 2020 et en date du 28 mars 2022 aux termes desquelles le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DECIDE

Article 1 : de demander une subvention auprès du Département au titre du Programme de Solidarité Territoriale (PST) dans le cadre de la création d'une aire de jeux en extérieur à Pont ar Lenn.

Article 2 : Le maire est chargé de la communication de la présente décision au Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Gourin, le 25 juillet 2022

our Le Maire Le Ma

L Adjointe Catherine HENR

Hervé LE FLOC'H

Reçu en Préfecture du Morbihan le

27/02/2022

Certifié exécutoire

2710712022

Publié le

Le Maire,

Hervé LE FLOC'H